

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Votants : 23

Date de la convocation : 4 mars 2026

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents** : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, P. VIDONNE, J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, P. SAUVAGET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Absents : MM. V. JACQUEMOUD, A. MIZZI, S. BIOLLUZ, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : Mme D. GERELLI-FORT

2026DELIB032 TABLEAU DES EFFECTIFS

4.1 Personnels titulaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet ;

Considérant les besoins inhérents au bon fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de modifier un poste d'infirmière en soins généraux (temps complet, catégorie A) à la place d'éducatrice de jeunes enfants (temps complet, catégorie A) concernant la direction de la crèche ;

Considérant que le tableau des effectifs de la Collectivité, au 1^{er} mars 2026, comporte 145 postes ouverts, permettant aux services d'assurer leurs missions ;

Considérant que le tableau est valable pour l'année 2026, sous réserve de potentielle modification en cours d'exercice, en fonction de besoins qui n'ont pu être anticipés ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 074-217402205-20260310-2026DELIB032-DE

S²LO

Après l'exposé de Monsieur Sébastien JAVOGUES, Maire-adjoint délégué à l'intercommunalité et aux ressources,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve, à compter du 1^{er} mars 2026, le tableau des effectifs tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

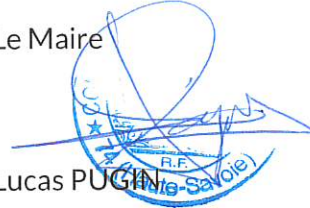
Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGNAT

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **13 MARS 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.